

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS
122ème séance**

Vendredi 21 juin 2019

PROCES-VERBAL

1. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 15 mars 2019

Le Conseil d'administration approuve par 19 voix pour et 3 abstentions le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 15 mars 2019

2. Rapport d'activité 2018 du CNRS

Le Conseil d'administration approuve par 18 voix pour, 2 contre et 2 abstentions le rapport d'activité 2018 du CNRS.

3. Participation du CNRS à l'initiative science-innovation-territoires-économie (I-SITE) NExT (vote)

Le Conseil d'administration approuve par 14 voix pour, 4 contre et 4 abstentions la participation du CNRS à l'I-SITE NExT.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

4. Retrait de la ComUE Lille Nord de France (vote)

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité le retrait du CNRS de la Communauté d'Universités et Établissements « Lille Nord de France ».

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

5. Retrait de la ComUE Hesam Université (vote)

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité le retrait du CNRS de la Communauté d'Universités et Établissements « HESAM Université ».

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

6. Participation du CNRS à la consolidation du capital de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie Conectus

Le Conseil d'administration autorise par 10 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 2 522 000 €, à l'augmentation de capital prévue en 2019 pour la SATT Conectus, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 260 000 €, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à la SATT, pour le compte de l'organisme.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

7. Participation du CNRS à la consolidation du capital de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie Lutech

Le Conseil d'administration autorise par 10 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 3 315 000 €, à l'augmentation de capital prévue en 2019 pour la SATT Lutech, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 242 000 €, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à la SATT, pour le compte de l'organisme.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

8. Participation du CNRS à la consolidation du capital de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie Sud Est

Le Conseil d'administration autorise par 10 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 2 300 000 €, à l'augmentation de capital prévue en 2019 pour la SATT Sud Est, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 230 000 €, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à la SATT, pour le compte de l'organisme.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

9. Participation du CNRS à la consolidation du capital de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie IDF Innov

Le Conseil d'administration autorise par 10 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 853 000 €, à l'augmentation de capital prévue en 2019 pour la SATT IDF Innov, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 102 000 €, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à la SATT, pour le compte de l'organisme.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

10. Participation du CNRS à la consolidation du capital de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie Aquitaine Science Transfert

Le Conseil d'administration autorise par 10 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 2 166 000 €, à l'augmentation de capital prévue en 2019 pour la SATT Aquitaine Science Transfert, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de

l'organisme à son niveau initial de 190 000 €, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à la SATT, pour le compte de l'organisme.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

11. Participation du CNRS à la consolidation du capital de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie Nord

Le Conseil d'administration autorise par 10 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 588 000 €, à l'augmentation de capital prévue en 2019 pour la SATT Nord, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 84 000 €, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à la SATT, pour le compte de l'organisme.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

12. Participation du CNRS à la consolidation du capital de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie Ouest Valorisation

Le Conseil d'administration autorise par 10 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 1 264 000 €, à l'augmentation de capital prévue en 2019 pour la SATT Ouest Valorisation, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 160 000 €, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à la SATT, pour le compte de l'organisme.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Paris, le 21 juin 2019

Le Président

Antoine PETIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS
122ème Séance
Vendredi 21 juin 2019

Président de séance :

M. Antoine PETIT

Sont présents :

M. Bernard LARROUTUROU
M. François COURAUD
M. Alban HAUTIER
M. Pierre MUTZENHARDT
Mme Christine MUSSELIN
Mme Barbara DEMENEIX

Mme Valérie CASTELLANI
M. Bernard DAUGERAS
M. Bernard ALAUX
Mme Sylvie GARCELON
M. Benjamin BERTRAND
M. Régis REAU

M. Yannick BOURLES
Mme Claudia ZLOTEA
M. Christophe BLONDEL
Mme Josiane TACK
Mme Janique GUIRAMAND
Mme Carole LE CLOIEREC

Sont absents :

Mme Hélène CAZAUX-CHARLES (Absente excusée, pouvoir à Christine MUSSELIN)
M. Nicolas CUDRE-MAUROUX (Absent excusé, pouvoir à Régis REAU)
Mme Agnès PLAGNEUX-BERTRAND (Absente excusée, pouvoir à Benjamin BERTRAND)
Mme Sylvie RETAILLEAU (Absente excusée, pouvoir à Barbara DEMENEIX)

Membres avec voix consultative :

M. Christophe COUDROY
M. Alain SCHUHL
M. Jean-Luc MOULLET
Mme Dorothée BERTHOMIEU
Mme Marie-Laure INISAN-EHRET
M. Jean-Claude PERREL

Invités permanents :

Mme Marie-Hélène BEAUVAIS
M. Christophe-Alexandre PAILLARD
M. Hugues de LA GIRAUDIERE (Absent excusé)
Mme Myriam FADEL
Mme Valérie HOSPITAL
Mme Pascale ACCARD
Mme Catherine DELPECH (Absente excusée)

Invités ponctuels :

Mme Virginie BONNAILLIE NOEL
Mme Brigitte PERUCCA
M. Olivier BERARD
Mme Aurore AVARGUES-WEBER
M. Abdelilah SLAOUI